



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DELIBERATION N°2019-10-366**

**Objet : Signature de la Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard**

Séance du 8 octobre 2019

Date de convocation : 30 septembre 2019

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 26

Membres votants présents : 22 titulaires / 3 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 5 (+1 non retenue)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue :

Nombre total de voix : 30

Le quorum est atteint : 25/44 présents

L'an deux mille dix-neuf, le huit octobre, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Rapporteur : M. Pierre Martinez,

**Exposé :**

**1. Préambule**

Dès 2009, le Département s'engage avec l'ensemble du monde agricole dans la mise en œuvre d'un Plan d'actions de développement de l'agriculture biologique. Aujourd'hui, le Gard est le troisième département bio de France en nombre de producteurs. Fort de cette réussite, le Plan Bio se complète dès 2012 d'un Plan d'actions de développement des circuits de proximité. Parallèlement, les élus de l'Assemblée départementale font le choix d'une restauration de qualité pour les collégiens, suppriment les unités de production culinaire, créent une unité de conditionnement de légumes et réintègrent une cuisine autonome dans chaque collège. Dans le cadre de la Politique Alimentaire Départementale, l'engagement politique pour une alimentation de qualité accessible aux Gardois se traduit par ailleurs dans de nombreuses interventions du Département en matière de justice sociale, de préservation de l'environnement, de sécurité sanitaire (Laboratoire Départemental d'Analyses), de tourisme, de soutien au patrimoine gastronomique (Militant du Goût, marchés, points de vente), etc... Garant des solidarités territoriales, le Département met à disposition des collectivités gardoises son expertise et accompagne l'émergence et le développement des Projets Alimentaires Territoriaux du Gard.

Reconnu dès 2014 par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation pour sa Politique Alimentaire Départementale, labellisée « Projet Alimentaire territorial » en mai 2018, le Département du Gard s'inscrit pleinement dans les orientations du gouvernement pour l'alimentation et les réflexions menées dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation.

Convaincu du potentiel du territoire et de ses acteurs en matière d'alimentation de qualité, le Département du Gard participera pleinement à la construction et la mise en œuvre du Plan Régional de l'Alimentation.

Dans ce cadre et dans l'objectif de poursuivre l'ambition du Projet Alimentaire Gardois, le Département propose aujourd'hui à ses partenaires ainsi qu'à toute structure intéressée, la présente Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard.

## 2. Objet

Cette Charte a vocation à fédérer l'ensemble des acteurs du Gard dont les actions ont pour objectifs, directs ou indirects, l'amélioration de l'alimentation des Gardois. Fédérer pour mettre en synergie les interventions de chacun et faciliter la collaboration opérationnelle autour d'objectifs partagés.

Au travers de cette Charte, le Département propose un cadre pour la définition et la mise en œuvre d'un programme d'actions collaboratif pour l'amélioration de l'alimentation des Gardois.

## 3. Enjeux

La Politique Alimentaire Départementale et la présente Charte revêtent un triple enjeu :

- Structurer une offre alimentaire de qualité sur le territoire
- Faciliter l'accès des Gardois à cette offre et à une alimentation de qualité
- Sensibiliser à la consommation responsable et valoriser le patrimoine gastronomique du Gard

Il s'agit par ailleurs de répondre aux besoins des territoires en matière d'ancrage territorial de l'alimentation et en cela d'accompagner les Projets Alimentaires Territoriaux du Gard, dans le cadre de la récente labellisation.

Dix domaines d'actions ont été identifiés, susceptibles d'influencer positivement l'alimentation des Gardois.

Le PETR Vidourle Camargue s'inscrit dans cette politique alimentaire par son nouveau projet de territoire et sa mise en œuvre notamment sur le **2<sup>ème</sup> défi « Développement économique » : S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi :**

### → Orientation n°1 : Affirmer la vocation agricole et l'économie de la mer

#### ↳ Objectifs opérationnels :

- Préserver et valoriser le potentiel et la diversité agricole
- Encourager une agriculture durable et raisonnable
- Accompagner le développement et la valorisation des productions de qualité
- Accompagner et promouvoir une gouvernance alimentaire locale
- Favoriser la transformation et la commercialisation des productions

Et plus concrètement par les dispositifs d'aides financières et stratégies européennes conduits sur le territoire :

#### Pour le programme « pêche et aquaculture » FEAMP :

- Soutien aux espaces ou de points de vente directe
- Démarche collective en circuits courts/labélisation
- Organisation d'évènement « Produits terre/mer »

#### Pour le programme rural LEADER :

- Soutien à l'intégration et la valorisation des produits agro-alimentaire du territoire dans les laboratoires de la restauration hors-domicile
- Valorisation des produits agro-alimentaires du territoire
- Développement des filières locales et commercialisation des produits du terroir

De plus, le PETR agit sur le territoire pour le soutien au **Site Remarquable du Goût AOP Taureau de Camargue**. En effet depuis le printemps 2010, le PETR a d'abord accompagné les acteurs locaux et la commune de St Laurent d'Aigouze à l'émergence d'une candidature au label «Site remarquable du goût» visant à associer un produit authentique, l'AOP Taureau de Camargue à un site naturel qui l'identifie pleinement, les prés et marais de la Tour Carbonnière. La candidature retenue, l'accompagnement s'est poursuivi par la création en 2011 d'une association porteuse de la démarche et associant les acteurs publics et privés du territoire à laquelle le PETR siège au conseil d'administration en tant que membre fondateur.

Ensuite, l'association et les actions qu'elle porte sont confortées par la mise à disposition d'un personnel et des aides financières apportées à l'occasion de salons ou de déplacements ou de plan de communication.

Les engagements des partenaires autour de cette charte sont :

1. De participer pleinement, dans le cadre des compétences respectives de chacun, à la démarche et aux objectifs fixés,
2. De mutualiser toute information relative aux besoins et projets du territoire en matière d'alimentation,

3. De collaborer avec les partenaires de la Charte pour développer des actions pour l'alimentation des Gardois,
4. D'informer les Gardois des actions pour leur alimentation dans le cadre d'une communication commune.

La Charte est établie pour une durée de trois ans reconductible tacitement à compter de sa signature.

**Il est proposé au Comité syndical :**

- **D'approuver** la stratégie et les orientations de la Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard,
- **D'adopter** la Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard pour le territoire du PETR Vidourle Camargue,
- **D'autoriser le Président** à engager toutes les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 30

Abstention : 0

Vote contre : 0

**Le Président**

**Pierre MARTINEZ**

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le :
- Sa publication le :
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Maxime Charlier